
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 12

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Sont présents: Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Monsieur Ludovic LAUNEAU (Conseiller Municipal), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Madame Nathalie JAUNASSE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal)

Représentés: Brigitte PARISIS par Valerie BOUIN, Ghislaine MOREAU par Marc RUE

Excusé: Jacques MOTARD

Absents: Martine DEMEURE, Patrick LEHAGRE

Secrétaire de séance: Guillaume DUBOIS

Compte rendu de la séance du 09 juillet 2020

Dans le cadre des préconisations concernant les mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de la distanciation sociale, la réunion du conseil municipal est ouverte au public et ce pour 35 personnes maximum dans le respect des gestes barrières et le port du masque est recommandé.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00, précise que le conseil municipal est enregistré et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020

Décisions du Maire

Décision modificative n°3 Budget Principal n°224 (frais notariés licence IV)

Désignation des délégués aux commissions de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan

Désignation des délégués communaux à l'Ecole de Musique le Carré des Arts

Tarifs restauration scolaire année 2020-2021

Prime exceptionnelle assurant la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Compte rendu des EPCI

Questions diverses

Secrétaire de séance : Guillaume DUBOIS

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020 qui a été transmis par mail en date du 06 juillet 2020 :

Pas de remarques

Le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Décisions du Maire

Acquisition de mobilier pour l'école communale : 1692€HT soit 2 030.40€ TTC

Acquisition mobilier pour salle du restaurant scolaire et 3 lits pour les PS : 880€HT soit 1 056€ TTC

Commande de 30 tests sérologiques faite par monsieur P. Lehagre pendant le confinement pour un montant de 360€.

Il est proposé de confier ces tests sérologiques au docteur Pelicot qui saura en faire bon usage.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Affaires qui seront soumises à délibération

Objet: Décision modificative n°3 Budget Principal n°224 - DE 2020 057

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

- les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Principal n°224 de l'exercice 2020, ayant été inscrits de façon erronée,
- il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative n°3 suivante :

Opération 246 : 21 - compte -2111	Immobilisations corporelles	- 750.00	
20- Immobilisations incorporelles Compte 2051	Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	+750.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'approuver, en dépenses section d'investissement du Budget Principal n°224 exercice 2020 la décision modificative n°3 telle qu'inscrite ci-dessus ;**
- **Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

Objet: Désignation des délégués aux commissions de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - DE 2020 058

Madame le Maire rappelle que pour faire suite à la mise en place du nouveau conseil communautaire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan, et à la création des commissions au sein de l'EPCI, il est nécessaire de désigner des représentants des communes.

13 commissions ont été mises en place dont la commission finances mais qui sera uniquement composée des élus communautaires.

Les 12 commissions suivantes nécessitent 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant :

- la commission économie représentée par M.CANON
- la commission tourisme représentée par M.CANON
- la commission voirie représentée par M.ANCEAU
- la commission transport représentée par M.ANCEAU
- la commission environnement – développement durable représentée par M.LAPLEAU
- la commission déchets ménagers représentée par M.LAPLEAU
- la commission petite-enfance, enfance-jeunesse et accompagnement vieillissement représentée par Mme LEMAIRE
- la commission bâtiments, gens du voyage représentée par M.JOLLIVET
- la commission logement représentée par représentée par M.JOLLIVET
- la commission culture représentée par M.THELISSON
- la commission communication représentée par M.THELISSON
- la commission sport et vie associative représentée par Mme PLOU.

Se portent candidats pour :

- **la commission économie** : Titulaire : Jean Ageorges ; Suppléant : Guillaume DUBOIS
- **la commission tourisme** : Titulaire : Brigitte PARISIS ; Suppléant : Annie FONTAINE
- **la commission voirie** : Titulaire : Ghislain GUYON ; Suppléant : Jacques MOTARD
- **la commission transport** : Titulaire : Valérie BOUIN ; Suppléant : Muriel CHERUAU
- **la commission environnement – développement durable** : Titulaire : ANNIE FONTAINE ; Suppléant : Ludovic LAUNEAU
- **la commission déchets ménagers** : Titulaire : Marc RUE ; Suppléant : Ghislaine MOREAU
- **la commission petite-enfance, enfance-jeunesse et accompagnement vieillissement** : Titulaire : Brigitte PARISIS ; Suppléant : Nathalie JAUNASSE
- **la commission bâtiments, gens du voyage** : Titulaire : Valérie BOUIN ; Suppléant : Jean AGEORGES
- **la commission logement** : Titulaire : Ghislaine MOREAU ; Suppléant : Marc RUE
- **la commission culture** : Titulaire : Muriel CHERUAU ; Suppléant : Annie Fontaine
- **la commission communication** : Titulaire : Guillaume DUBOIS ; Suppléant : Quentin BONVALLET-DAMOISEAU
- **la commission sport et vie associative** : Titulaire : Muriel CHERUAU ; Suppléant : Ludovic LAUNEAU

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les désignations des représentants communaux titulaires et suppléants aux commissions communautaires (CCGC-PR) telles que suivent :

Commissions de la CCGC-PR	Délégués titulaires	Délégués suppléants
commission économie	Jean AGEORGES	Guillaume DUBOIS
commission tourisme	Brigitte PARISIS	Annie FONTAINE
commission voirie	Ghislain GUYON	Jacques MOTARD
commission transport	Valérie BOUIN	Muriel CHERUAU
commission environnement – développement durable	Annie FONTAINE	Ludovic LAUNEAU
commission déchets ménagers	Marc RUE	Ghislaine MOREAU
commission petite-enfance, enfance-jeunesse et accompagnement vieillissement	Brigitte PARISIS	Nathalie JAUNASSE
commission bâtiments, gens du voyage	Valérie BOUIN	Jean AGEORGES
commission logement	Ghislaine MOREAU	Marc RUE
commission culture	Muriel CHERUAU	Annie FONTAINE
commission communication	Guillaume DUBOIS	Quentin BONVALLET-DAMOISEAU
commission sport et vie associative	Muriel CHERUAU	Ludovic LAUNEAU

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet: Désignation des représentants communaux au conseil d'administration de l'Ecole de Musique du Carré des Arts - DE 2020_059

Madame le Maire rappelle que l'Ecole de musique du Carré des Arts a été créé en 1991.

C'est un établissement d'enseignement artistique régi par la loi 1901. L'association a pour objet de promouvoir et développer la vie et l'éducation musicale dans une perspective de pratique amateur de qualité et de constituer un noyau dynamique de la vie artistique sur le territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan.

Son projet pédagogique s'appuie sur le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture : ateliers, stages, partenariats avec les scolaires, les centres jeunesse, les intervenant(e)s musicaux et les associations du territoire : harmonie, danse, théâtre et autres associations culturelles.

L'Ecole de musique est gérée par les membres du bureau en respectant les décisions du conseil d'administration qui se réunit une fois par trimestre.

Chaque commune du territoire de la CCGC-PR, est membre de droit au sein du conseil d'administration de l'Ecole.

Pour se faire, il convient de désigner deux représentants de la commune de Charentilly, 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration.

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à se porter candidats.

Mme Muriel CHERUAU se porte candidate en tant que représentant titulaire.

M. Ludovic LAUNEAU se porte candidat en tant que représentant suppléant.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de valider la désignation des représentants au conseil d'administration de l'Ecole de Musique du Carré des Arts de :**
 - **Mme Muriel CHERUAU en tant que représentant titulaire.**
 - **M. Ludovic LAUNEAU en tant que représentant suppléant.**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Tarifs restauration scolaire année 2020-2021 - DE 2020_060

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;
Vu la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;
Vu la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire ;
Vu les ordonnances du 30 juin 1945 relative aux prix et du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence ;
Vu le décret n° 87-654 du 11 août 1987 fixant les règles applicables aux tarifs des cantines scolaires ;
Vu l'arrêté interministériel n° 661 du 18 décembre 1986 relatif aux tarifs des cantines scolaires publiques ;
Vu le maintien tarifaire annuel présenté par le prestataire Restauval par l'avenant n°5 validé par délibération n° DE_2020_035 en date du 7 mai 2020 ;

Madame le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

	Tarif journalier		Tarif occasionnel	
	Facturation aux familles	Tarif acquitté par la mairie à Restauval	Facturation aux familles	Tarif acquitté par la mairie à Restauval
Enfant en maternelle	3,47 €	3.64€	4.55€	3.64€
Enfant en primaire	3.54€	3.75€	4.55€	3.75€
Adultes Personnels éducation Nationale ou élus locaux	4.65€	4.23€	5.69€	4.23€
Personnels employés communaux	4.65€	4.23€	4.65€	4.23€

Le tarif mensuel proposé ci-dessus sera calculé en fonction du nombre de jour de présences à l'école et annualisé sur 10 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide de conserver le même tarif pour les familles étant donné que la société Restauval maintient ses tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 tels qu'inscrits ci-dessus ;**
- **Précise que les crédits nécessaires à la gestion de ce restaurant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet ;**
- **Autorise madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Prime exceptionnelle assurant la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - DE 2020 061

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11 ;

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être versée aux agents publics territoriaux pour leur mobilisation durant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, et les sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Considérant la continuité des services de la collectivité :

- présence quotidienne de la secrétaire générale Catherine Carayol afin d'assurer une continuité de service de la collectivité et la gestion des agents
- présence quotidienne de l'agent d'accueil, Carine Garnier pour une permanence téléphonique et une continuité de service de la collectivité
- présence quotidienne des 3 agents techniques à l'école, Patricia Bourdais, Jessica Courtois et Camille François, pour la mise en place et l'activité de la garderie communale quotidienne pour les enfants des personnels soignants et prioritaires
- présence quotidienne des agents techniques stagiaires titulaires, Christophe Hoguet et Romain Ragot, espaces verts et bâtiments à partir du 9 avril 2020 pour une continuité de service.
- présence à partir du 24 avril 2020 de l'apprenti CFA Philippe Dumu, espaces verts pour une continuité de services.

Madame le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Charentilly afin de valoriser le travail significatif durant cette période **au profit des agents mentionnés ci-dessus** particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention M. Cherreau) :

DECIDE

Article 1^{er} :

D'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000€ pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public et les personnels contractuels de droit privé des établissements publics) ayant été confrontés à un surcroît significatif durant la période de crise sanitaire soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

Service concerné / poste concerné	Rôle dans le Plan de Continuité d'Activité ou	Sujétions particulières / Charges	Montants alloués
<i>SERVICE TECHNIQUE / ESPACES VERTS</i>	Continuité des activités en respectant les contraintes de distanciations sociales auprès de la population et des autres agents	contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées	<i>Montant maximum : 1000€</i>
Christophe HOGUET			200€
Philippe DUMU			200€
<i>SERVICE TECHNIQUE / ENTRETIEN BATIMENTS- VOIRIE</i>	Continuité des activités en respectant les contraintes de distanciations sociales auprès de la population et des autres agents	contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées	<i>Montant maximum : 1000€</i>
Romain RAGOT			200€
<i>SERVICE TECHNIQUE / ECOLE-GARDERIE COMMUNALE</i>	Garderie communale - Mise en œuvre des opérations d'entretien et de nettoyage dans le cadre du protocole sanitaire Travail en alternance en contact chaque jour avec les enfants	contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités de continuité de services et de protocoles sanitaires	<i>Montant maximum : 1000€</i>
Patricia BOURDAIS			300€
Jessica COURTOIS			300€
Camille FRANCOIS			300€
<i>SERVICE ADMINISTRATIF</i>	Continuité des activités en respectant les contraintes de distanciations sociales auprès de la population et des autres agents et des élus en prorogations de mandats	contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités de continuité de services et de protocoles sanitaires	<i>Montant maximum : 1000€</i>
Carine GARNIER			300€
Catherine CARAYOL			300€

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de versement de cette prime.

Article 3 :

Cette prime exceptionnelle se cumule avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes, soit notamment :

Les deux primes composant le RIFSEEP ;

Les indemnités compensatoires des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes (IFTS, IHTS...).

Article 4 :

La prime exceptionnelle sera exonérée d'impôts sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

Article 5 :

Cette prime fera l'objet d'un versement unique au mois de juillet 2020.

Article 6 :

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Article 7 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet en date du 9 juillet 2020, date du conseil municipal

COMPTE RENDU DES EPCI

Conseil communautaire du 24 juin 2020

Création des commissions thématiques intercommunales :

- la commission finances où siègent tous les membres du conseil
- la commission tourisme représentée par M.CANON
- la commission voirie représentée par M.ANCEAU
- la commission transport représentée par M.ANCEAU
- la commission environnement – développement durable représentée par M.LAPLEAU
- la commission déchets ménagers représentée par M.LAPLEAU
- la commission petite-enfance, enfance-jeunesse et accompagnement vieillissement représentée par Mme LEMAIRE
- la commission bâtiments, gens du voyage représentée par M.JOLLIVET
- la commission logement représentée par représentée par M.JOLLIVET
- la commission culture représentée par M.THELISSON
- la commission communication représentée par M.THELISSON
- la commission sport et vie associative représentée par Mme PLOU.

Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Le Président de la CCGC-PR a proposé que les membres de la CLECT soient les maires des communes membres :

- Beaumont-Louestault : M. ROBERT

- Bueil en Touraine : M. DESCLOUX
- Céréelles : M. POULLE
- Charentilly : Mme BOUIN
- Chemillé sur Dême : M. CANON
- Epeigné sur Dême : M. GOUE
- Marray : M. BOIVIN
- Neuillé Pont Pierre : M. JOLIVET
- Neuvy le Roi : M. THELISSON
- Pernay : M. PENINON
- Rouziers de Touraine : M. DELIGNY
- Saint Antoine du Rocher : Mme PAIN
- Saint Aubin le Dépeint : M. DURAND
- Saint Christophe sur le Nais : Mme LEMAIRE
- Saint Paterne Racan : M. LAPLEAU
- Saint Roch : M. ANCEAU
- Semblançay : M. TRYSTRAM
- Sonzay : M. VERNEAU
- Villebourg : M. FROMONT

Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : A. Anceau, M. Jolivet, E. Lapleau, C. Lemaire, E. Canon

Membres suppléants : C. Fromont, B. Durand, JP. Verneau, V. Bouin, JP. Robert

Election des membres de la commission pour les DSP :

Membres titulaires : A. Anceau, M. Jolivet, E. Lapleau, C. Lemaire, E. Canon

Membres suppléants : C. Fromont, B. Durant, JP. Verneau, V. Bouin, JP. Robert

Nomination des délégués au sein des organismes extérieurs :

Syndicat du Pays Loire Nature Touraine :

Titulaires : E. Canon, C. Lemaire, E. Lapleau, M. Jolivet

Suppléants : JP. Peninon, A. Anceau, P. Plou, F. Thélisson

Touraine Propre :

Titulaire : A. Trystram

Suppléant : E. Lapleau

SPL Tri Val de Loire : E. Lapleau

CLIS de Sonzay (Commission Locale d'Informations et de Surveillance du centre d'enfouissement) :

Titulaire : JP. Verneau

Suppléant : P. Behaegel

CCES (Commission consultation d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention de la Région Centre Val de Loire) :

Titulaire : E. Lapleau

Suppléant : JP. Verneau

Entente Tours Metropole :

3 représentants : A. Trystram, E. Canon, JP. Peninon

SIEIL 37 :

Titulaires : P. Behaegel ; M. Jolivet

Suppléants : P. Plou, A. de Rycke

ADAC :

Titulaires : A. Anceau, Soulier

Suppléants : S. Goué, Grousset

OTVL :

Titulaire : A. de Rycke

Suppléant : Soulier

Développement économique :

Suspension des loyers pendant la période du confinement liée au Covid – 19 pour les entreprises occupant un bâtiment économique communautaire pour les mois de mars, avril et mai 2020 :

Ambulances Naze Breton, SARL Asphalte, Sarl Romain Lebert, ST21, SCI Carpe Diem, Art de Toit 37, MMS, PMP Eric Briault, SCI Enzo avec les règles suivantes :

Si perte de CA < à 30% en comparaison à la même période en 2019, pas d'exonération et il sera demandé l'intégralité de la somme des loyers suspendus

Si perte du CA entre 30% et 50% en comparaison à la même période en 2019, il sera demandé le paiement de 2 mois de loyers sur 3

Si perte du CA entre 50% et 80% en comparaison à la même période en 2019, il sera demandé le paiement de 1 mois de loyers sur 3

Si perte du CA >à 80% en comparaison à la même période en 2019, l'entreprise sera exonérée du paiement des 3 mois de loyers.

Mise en place du Fonds Renaissance qui accompagne les entreprises de moins de 20 salariés dans tous les secteurs d'activités. Le financement est sous forme d'avance remboursable sans intérêt, ni garantie, en apportant une aide comprise entre 5 000€ et 20 000€. L'instruction des dossiers est confiée aux plateformes d'Initiative Locale avec le soutien et l'expertise des développeurs économiques présents dans les EPCI et Chambres consulaires. Les premières avances pourront être versées en novembre 2020. La fin théorique d'activité du Fonds est fixée à novembre 2024.

Ce fonds est constitué par les apports financiers de la Région Centre Val de Loire, de la Banque des Territoires et des Intercommunalités. Pour la CCGC-PR, la participation au Fonds Renaissance est à hauteur de 2€/habitant soit 42 986€, enveloppe inscrite au budget économie.

Aides financières en faveur des TPE : modification du dispositif du cadre d'intervention afin de pouvoir intervenir en raison de la crise sanitaire Covid 19, et de financer les besoins en trésorerie des TPE en dessous de 5 000€.

Une aide TPE a été accordée à la SARL Adrien Guyon (charpente) de charentilly à hauteur de 1 475€ pour l'acquisition de matériels (mortaiseuse, baguetteuse, raboteuse).

Une aide TPE a été accordée à la SARL Chapeau de Paille à Beaumont-Louestault à hauteur de 3 000€ pour l'aménagement d'une remorque et l'acquisition d'un camion.

Une aide TPE a été accordée à l'EURL ADEC à Beaumont –Louestault à hauteur de 2 799€ pour l'acquisition de matériel spécifique (outillage à chaud) et d'un ordinateur et d'une imprimante.

Une aide TPE a été accordée à la SARLO'Tours du Jardin à Saint Paterne Racan à hauteur de 3 000€ pour l'acquisition de matériel de manutention.

Commission scolaire du 30 juin 2020

Locaux de l'école et l'équipement :

- délimitation des « espaces dans la cour de récréation » dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, avec un grand câble fixé dans les murs. Ce système fonctionne bien.
- déplacement de la garderie dans les salles d'informatique et d'arts plastiques (plus accès à la cour) confirmé, ainsi que l'installation de la nouvelle classe dans l'ancienne garderie sur l'aile gauche.
Il sera nécessaire d'enlever la paroi coulissante de l'ancienne garderie et déplacer le tableau de la salle d'Arts-visuels dans la nouvelle classe.
- La commande de meubles supplémentaires a été envoyée, elle compte : 18 chaises de petits, 6 tables réglables en hauteur, 1 banc, 1 bureau d'enseignant.
- Végétalisation de la bande centrale de la cour : il est prévu d'étudier le projet de grands bacs pouvant accueillir des arbres ou grands arbustes tout en restant vigilant sur le problème du poids. Réfléchir à d'autres emplacements éventuels
- L'école est désormais pourvue d'une classe mobile dont la maintenance informatique a été organisée.

Réflexion est à mener sur le nom à donner à l'école : En 2022, l'école fêtera ses 10 ans de construction. Faut-il conserver le nom de Jean Baptiste Claveau ou faire appel aux idées des habitants.

Le restaurant scolaire

- Un avenant d'un an a été signé avec l'entreprise de restauration collective Restauval. Il faudra faire un appel d'offres marché public début 2021.
- Les menus, élaborés avec la diététicienne de Restauval, sont transmis aux parents sur le site.
- Le restaurant adhère à la « semaine du goût ».
- Accroissement des repas spécifiques à prévoir, compte-tenu du nombre grandissant d'enfants souffrant d'allergies alimentaires.
- Nécessaire de changer la table des GS du restaurant, un peu trop haute
- Depuis les mesures anti-Covid, les enfants déjeunent de manière échelonnée au restaurant scolaire, on constate que le volume sonore est moindre et l'ambiance plus agréable. Pour la rentrée, il est envisagé de continuer le chevauchement des services.

Lien avec l'APEC pour la garderie et étude surveillée

- Réunion avec les présidents de l'APEC et visite de l'école le 10 juin 2020.
- L'APEC continue à prendre en charge la garderie et l'étude surveillée.
- L'APEC sera consultée pour savoir si un cadeau est prévu en fin d'année pour remercier les bénévoles de l'aide aux devoirs (5 personnes en 2019/2020).
- Accord pour le déménagement de la garderie, dans de nouveaux locaux. Ce déménagement aura lieu le 10 juillet 2020 avec le camion de la mairie. (APEC + G. Guyon)
- Il faudra prévoir 5/6 tables pour l'aide aux devoirs dans l'ancienne bibliothèque (pour environ 20 élèves) et des cache-prises pour la salle informatique.

Activités périscolaires

- Les activités périscolaires du mardi soir continueront à être confiées à l'association Sport-Anim dont les activités plaisent beaucoup aux enfants et aux parents.
- Le tarif est de 29 euros/heure. Ce sont des activités de découverte d'un sport (Rugby, karaté, escrime...) sur 4 séances. Il sera demandé à Sport-Anim de programmer les activités qui n'ont pas pu être mises en place du fait de l'épidémie.
- Une demande d'activités culturelles a été faite par les parents.

Conseil d'école du 9 juin 2020

Projet spécifiques :

- L'enveloppe prévue par la mairie est de 800 euros. Projets déjà réalisés : une classe découverte à Piriac sur mer, un cycle expression corporelle, l'accueil d'un chapiteau autour du cirque....

Gestion des ATSEM

- Les ATSEM de l'école travaillent sur une grande amplitude horaire entre : en classe, surveillance de la cantine et de la cour de récréation sur la pause méridienne et entretien des locaux. Une ATSEM est nécessaire pour surveiller la sieste (roulement avec 2 agents). L'emploi de leur temps est à repenser. Les enseignantes sont en demande d'un temps complet d'ATSEM par classe. A ce jour, une personne de RES est employée pour faire un supplément de ménage en raison de l'arrêt maladie d'un agent.

Carte scolaire et effectifs

- Pour l'année scolaire 2019-2020, l'effectif était de 124 élèves pour 5 classes :
PS : 16- MS : 12- GS : 16 -CP : 23- CE1 :13- CE2 :12- CM1 :13-CM2 :21
- Les prévisions d'effectif pour la rentrée 2020/2021 sont passées de 136 à 133 élèves du fait de déménagements.
PS : 22-MS : 20-GS : 18-CP : 13-CE1 :15-CE2 :21-CM1 :16-CM2 :8
Cela ne remet pas en cause l'ouverture de classe.
Annaëlle Cormier est nommée sur le poste créé, elle connaît déjà l'école ayant assuré la décharge de direction de Valérie.
La répartition envisagée, avec des projets de travail en équipe et de décloisonnement est la suivante :
Une classe de GS/MS : 21
Une classe de PS/MS : 21
Une classe de GS/CP : 24
Une classe de CP/CE1 : 21
Une classe de CE2 : 20
Une classe de CM1/CM2 : 24

Accueil de loisir sans hébergement (ALSH)

- La commune de Charentilly est rattachée à St Antoine du Rocher en ce qui concerne l'ALSH. La CCGC-PR se charge de l'information aux familles. Un ramassage par autocar est mis en place.

Commission communication du 04/07/2020

M. Cherreau fait un résumé des sujets abordés :

- Relooker l'écho de la commune
- Mise à jour du panneau d'affichage numérique
- Pour la rentrée de septembre : préparation du nouveau site internet et la réalisation de 2 visites virtuelles de l'école communale et de la salle Madeleine Guillemot pour les locations
- Visibilité des plannings de disponibilité de location des salles communales
- Liens vers les pages événementielles, de services publics, de la CCGC-PR

Commission Réseaux, voirie, cadre de vie et environnement du 07/07/2020

G. Guyon fait un résumé des sujets abordés :

- Le SIEIL 37 a sollicité la commune pour intervenir sur la rue de la Fortinière pour l'enfouissement des réseaux sur 2 exercices comptables. Le SIEIL 37 accompagnera la

commune dans l'aide financière, la gestion du dossier.

- Sécurité : feu tricolore rue de la Fortinière : Suite à un rendez-vous avec un riverain, il a été souligné la dangerosité de cette sortie de route. Le feu ne fonctionne pas correctement La dernière intervention date de mai 2019. Cette signalétique ne freine pas la vitesse des véhicules qui circulent sur la rue de la Fortinière. Il faudrait peut-être envisager un sens unique à l'inverse de l'existant en partant de la rue de la Fortinière et mettre en place un ralentisseur.
Madame le Maire souligne le problème de sécurité très important et propose une réunion en association avec les riverains. A réfléchir sur la pose d'un feu de vitesse qui se déclenche si la vitesse des voitures est trop élevée.
- Les travaux concernant la rue des Ouches sont pratiquement terminés. Une rencontre avec les habitants de la rue est prévue pour réfléchir sur le sens de la circulation et le marquage au sol.
- Sécurité au niveau du pont de la rue de l'Arche : réfléchir à un rétrécissement de la voie ou réalisation d'une voie cyclable
- Dossier « village fleuri » en cours. Passage de la commission régionale du 24 au 27 août prochain.
- Réfléchir à comment diminuer la dépense d'eau (arrosage). Paillage ?

Question diverses

Aucune

Fin de séance : 20h15

Date du prochain conseil municipal le 10 septembre 2020 à 19h00.

Valérie BOUIN		Ghislain GUYON
Brigitte PARISIS		Jean AGEORGES
Muriel CHERUAU		Marc RUÉ
Ghislaine MOREAU		Ludovic LAUNEAU
Annie FONTAINE		Guillaume DUBOIS
Nathalie JAUNASSE		Quentin BONVALLET-DAMOISEAU
Patrick LEHAGRE		Martine DEMEURÉ
Jacques MOTARD		